

## **SALLE DE FESTIVITÉS « AU TRAIT D'UNION »**

### **INFORMATION PRATIQUES**

L'équipement est d'une surface totale de 450 m<sup>2</sup>, dont les surfaces utilisables se décomposent comme suit :

- une salle de 260m<sup>2</sup>, garnie en permanence (voir fiche « Mobilier de la salle » du règlement) ;
- un accueil de 50m<sup>2</sup> ;
- un office (dont les matériels sont listés dans le règlement, voir fiche « liste du matériel de l'office ») ;
- une réserve ;
- un vestiaire et des sanitaires.

Le nombre maximum de personnes pouvant être accueillies dans la salle de festivités est de 200 sur une configuration « debout » (cocktail) et de 170 personnes sur une configuration « assise » (repas).

La salle est équipée d'un limiteur de bruit taré à 100 db (au bout de 3 alertes l'électricité sera coupée automatiquement).

Le WI FI est mis à disposition gratuitement et nécessite de se connecter individuellement par un système sécurisé filtrant les contenus illicites.

### **CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉSERVATION DE L'ÉQUIPEMENT**

La salle de festivités sera louée (ou mise à disposition pour les associations) toute l'année par ordre de priorité :

- 1) Aux particuliers résidant à Magny-les-Hameaux, dans la limite de 2 fois par année civile et par foyer.
- 2) Aux particuliers ne résidant pas à Magny-les-Hameaux sous réserve de la disponibilité des créneaux d'occupation demandés, dans la limite de 2 fois par année civile et par foyer.
- 3) Aux associations à but non lucratif ayant soit leur siège à Magny-les-Hameaux, soit y exerçant leur(s) activité(s), dans la mesure de la disponibilité des créneaux d'occupation demandés.

Conformément à l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, cette mise à disposition se fera alors à titre gratuit mais le coût du ménage sera payant.

En tout état de cause, la salle ne pourra être mise à disposition du demandeur s'il entend y organiser une manifestation à but lucratif.

Concernant les demandes de réservation des associations, la commune est seule compétente pour décider de l'équipement communal le plus approprié à la tenue de la manifestation. Elle se réserve ainsi le droit de refuser la réservation de la salle de festivités si un autre équipement communal plus adapté est disponible à la date de réservation souhaitée. Dans ce dernier cas, elle proposera à l'association la mise à disposition de cet autre équipement.

- 4) Aux entreprises magnycoises, dans la mesure de la disponibilité des créneaux d'occupation demandés, aux tarifs particuliers magnycois (événement interne non commercial).
- 5) Aux entreprises, associations, structures ou institutions non Magnycoises (événement interne non commercial).

### **MODALITÉS DE RÉSERVATION**

La demande de réservation devra être adressée au Maire par courrier postal ou mail, à l'adresse suivante :

**Monsieur le Maire**  
**A l'attention du service de réservation de salles**  
**BP 10033**  
**78772 MAGNY-LES-HAMEAUX CEDEX**

[salles@magny-les-hameaux.fr](mailto:salles@magny-les-hameaux.fr)

## TARIFS ET CRÉNEAUX DE RÉSERVATION

### LOCATION VAISSELLE (possibilité de révision des tarifs tous les ans)

- Jusqu'à 50 personnes : 78 €
- de 51 à 100 personnes : 154 €
- de 101 à 200 personnes : 205 €

### NETTOYAGE

Prestation payante obligatoire pour les associations à but non lucratif ayant leur siège ou exerçant leur activité à Magny-les-Hameaux. De 80,50 euros à 137 euros en fonction du jour (samedi, dimanche ou jour férié).

Cette prestation n'exclut pas le fait de **nettoyer sommairement la salle** : ranger tables et chaises sur les chariots, balayer la salle et sortir les poubelles et autres détritus à déposer dans les containers spécifiques.

### LOCATION SALLE (NETTOYAGE INCLUS)

Jour	Créneaux horaires	Résidents Magnycois	Résidents et associations non Magnycois, entreprises, structures et institutions
Du lundi au jeudi	De 9 heures à 9 heures le lendemain matin	435 euros	535 euros
Vendredi, samedi, dimanche et jour férié	De 9 heures à 9 heures le lendemain matin	535 euros	685 euros
Location 2 jours	<ul style="list-style-type: none"><li>• Du vendredi 9 heures au samedi 18 heures</li><li>• Du samedi 9 heures au dimanche 18 heures</li></ul>	890 euros	1090 euros

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur complet est accessible depuis le site internet de la Ville, rubrique «vie pratique» : [www.magny-les-hameaux.fr](http://www.magny-les-hameaux.fr)

Suivez-nous sur :